



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

04 MAI 2016

2052

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 4 mai 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Lors de la séance académique du 17 mars 2016, à l'occasion du 20ème anniversaire de la formation universitaire pour adultes de la Chambre des salariés, l'expert français Yves Attou a présenté dans son intervention les grandes lignes de la « révolution éducative en cours ». Celle-ci serait marquée par les deux tendances lourdes que sont la numérisation et la mondialisation. D'après Monsieur Attou, qui se base sur une veille mondiale effectuée par le Comité mondial pour les apprentissages tout au long de la vie depuis 10 années, l'éducation de demain serait caractérisée par des phénomènes tels que :

- La relocalisation, la mondialisation menant à un retour au territoire ;
- La fin d'une éducation monolithique, uniforme pour tout un pays, au profit d'un savoir local, différencié ;
- L'individualisation de l'enseignement ;
- La numérisation, comme facteur de disruption, induisant des phénomènes comme les cours en ligne ;
- La « pédagogie inversée », impliquant la « classe-atelier », avec par exemple des *podcasts* et des débats en classe ;
- La mise en concurrence des enseignants ;
- L'externalisation de l'éducation et le risque d'abdication de l'école publique.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Est-ce que des réflexions sont en cours au Ministère de l'Education nationale sur le positionnement de notre système éducatif par rapport à cette « révolution éducative » qui se profile à l'horizon et qui ne fera pas halte devant le Luxembourg ?
- Est-ce que Monsieur le Ministre envisage concrètement de transposer l'une ou plusieurs de ces idées dans notre système éducatif ?
- Est-ce que des discussions ont déjà été menées avec les syndicats d'enseignants luxembourgeois quant à ces réflexions et quant à l'avis des enseignants sur ces thèmes ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Franz Fayot
Député



Luxembourg, le 4 juillet 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2052 du Député Franz Fayot

La question de l'honorable Député porte sur la « révolution éducative » dont l'expert français Yves Attou a présenté les grandes lignes lors de la séance académique du 17 mars 2016, à l'occasion de la formation universitaire pour adultes de la Chambre des salariés. L'orateur y a évoqué les deux tendances lourdes de l'éducation de demain que sont la numérisation et la mondialisation ainsi que les phénomènes qui y sont associés.

En réponse à la question, il convient de souligner que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'applique de toutes ses forces pour faire entrer l'École dans l'ère du XXI^e siècle. Pour ce faire, il actionne les principaux leviers pour ouvrir la voie à l'école de demain.

Ad 1+2)

1. Le ministère encourage l'esprit d'initiative et d'innovation dans les écoles en accordant une plus grande autonomie aux lycées

Les réflexions sur les grandes lignes de l'éducation de demain, sur la « révolution éducative » se font depuis longtemps au ministère et se concrétisent peu à peu, notamment par le fait que le ministère encourage les lycées à se donner un **profil** à l'image de leur vision et de leur population scolaire.

L'hétérogénéité croissante des élèves et de leurs exigences demande en effet à l'École de se diversifier, de réagir par rapport aux besoins de ses élèves, mais également par rapport aux besoins des réalités économiques et sociales du pays. Ainsi, un des éléments clés du projet de loi sur la réforme de l'enseignement secondaire qui sera déposé avant les vacances scolaires de cette année, est l'autonomie des lycées et l'élaboration de cadres nationaux pour les points clés du développement scolaire.

Le principe de l'autonomie se fonde sur le constat que les écoles ne sont pas toutes identiques ; chaque établissement offre ses propres voies de formation, accueille des groupes d'élèves hétérogènes et a recours à ses propres approches pédagogiques et didactiques. L'objectif de l'autonomie est de donner aux écoles la possibilité de prendre les

décisions face aux défis (pédagogiques, organisationnels et techniques) auxquels elles sont confrontées.

Il s'agit là d'un changement de paradigme ; ce n'est plus le ministère qui décrète ce que les écoles doivent réaliser, mais c'est lui qui pose le cadre général dans lequel les écoles peuvent évoluer ; le principe de l'autonomie se fonde donc sur le constat que dans un système de plus en plus complexe, une grande partie des phénomènes doit s'appréhender au plus près du terrain. Attribuer aux acteurs du terrain un statut d'agent et non d'exécutant pour qu'ils soient force vive de toute rénovation et innovation.

2. Le ministère élabore des cadres de référence pour les points clés du développement scolaire

L'autonomie n'est cependant pas une fin en soi mais un moyen pour les lycées d'être plus près de leurs élèves ; elle est une stratégie d'organisation du système éducatif où le ministère définit un cadre national dans lequel les écoles peuvent évoluer. Ainsi, les différents services du ministère se chargent de l'élaboration de cadres de référence pour les différents domaines clés du développement scolaire (orientation scolaire et professionnelle, encadrement et prise en charge des élèves, appui, maintien scolaire, démarche participative au niveau des élèves et des parents, TIC, ...). Il appartient aux lycées de se donner une démarche en s'appuyant sur les grandes lignes des cadres de référence, en les façonnant au gré de leurs visions et de leur population scolaire.

3. Le ministère encourage la promotion des talents en flexibilisant l'offre scolaire afin de faire face à la diversité des élèves

A l'enseignement fondamental et au lycée des sections anglophones voient le jour ; l'École internationale de Differdange ouvrira ses portes en septembre 2016 ; un grand nombre de lycées proposent l'allemand et le français comme langues véhiculaires dans les classes inférieures afin de donner à leurs élèves les meilleures chances de réussite.

Au niveau des classes supérieures, le projet de loi qui sera déposé en juillet prévoit de flexibiliser les sections existantes en y ajoutant de nouvelles disciplines par le biais des options et de valoriser le parcours des élèves en faisant figurer toutes les disciplines des classes de 2^e et de 1^{ère} sur un complément au bulletin.

4. Le ministère fait entrer l'École dans l'ère du numérique par sa stratégie Digital(4)Education

Conscient que le numérique jouera un rôle décisif pour préparer les jeunes d'aujourd'hui à un marché du travail qui aura considérablement évolué demain, le ministère a conçu une stratégie globale, déclinée en plusieurs dimensions clés qui inclut l'éducation formelle et non-formelle.

Depuis la rentrée 2015, le ministère met l'environnement numérique « *Office 365* » gratuitement à la disposition de tous les élèves, enseignants et agents de l'Éducation nationale ; cet environnement propose des plateformes et applications informatiques pour satisfaire les besoins à la fois administratifs et pédagogiques de l'Éducation nationale.

edusphère est l'environnement numérique de l'enseignement et de l'apprentissage.

MathemaTIC propose un environnement d'apprentissage numérique personnalisé en mathématiques à l'enseignement fondamental et sera développé pour les classes inférieures de l'enseignement secondaire.

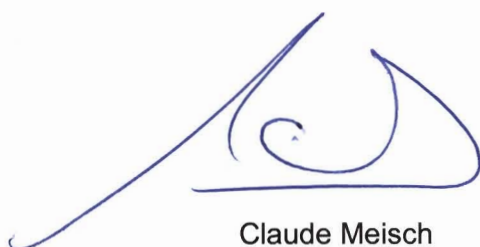
BEEcreative porte sur la création d'un réseau de makerspaces, des lieux de découverte mais aussi des espaces de création destinés à stimuler la créativité des jeunes et à les encourager à mettre au point leurs propres outils digitaux.

Le projet « *mobile learning* » promeut l'enseignement et l'apprentissage avec des tablettes numériques et trouve un accueil favorable dans de nombreux lycées.

Le programme et portail *BEE SECURE* centralise toutes les initiatives de sensibilisation à une utilisation plus sécurisée des technologies de l'information et communication.

Ad 3)

L'autonomie scolaire, la recherche de solutions sur-mesure par les écoles pour les défis qu'elles rencontrent présente certes des opportunités, mais cache également des risques ; il convient d'associer les acteurs scolaires, de procéder par étapes et avec circonspection. Voilà la raison pour laquelle, de janvier à décembre 2016, le ministre va à la rencontre des acteurs scolaires au rythme d'une ou de deux visites de lycée par semaine pour apprécier sur place la diversité des lycées qui s'adaptent aux profils de leurs élèves, pour connaître la force innovatrice des lycées, leurs projets, leurs aspirations, leurs visions, leurs préoccupations, pour aller à la rencontre des acteurs scolaires et valoriser les initiatives et les projets initiés, mais surtout pour connaître les défis auxquels les lycées sont confrontés, les solutions qu'ils proposent. Le tout dans le but d'adapter le projet de loi aux besoins et réalités quotidiennes du terrain.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse